



CONGRES 2021

Bobigny, 27 et 28 novembre 2021

motions d'actualité

1. Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah.....	3
2. Solidarité avec les 6 ONG palestiniennes.....	3
3. Laissez-les passer.....	3
4. Non à l'expulsion de Salah de Jérusalem.....	4
5. Contre les idées d'extrême-droite et la campagne nauséabonde d'Eric Zemmour..	4

1. Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah

Georges Ibrahim Abdallah, militant communiste libanais, engagé pour la cause palestinienne et fidèle à son engagement, va entamer sa 38e année en prison, il aurait pu, il aurait du, être libéré dès 1999, il y a plus de vingt ans !

Mais à chaque fois que la justice s'est prononcée pour sa libération, les ambassades des États-Unis et d'Israël sont intervenues pour peser sur le cours de la justice de notre pays. C'est Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, qui a refusé de signer l'arrêt d'expulsion de Georges Ibrahim Abdallah vers le Liban.

Le MRAP le réaffirme : ce n'est ni aux États-Unis, ni à Israël de faire la justice en France.

Le MRAP exige que le Président de la République signe enfin le décret d'expulsion vers le Liban, qui a déjà dit qu'il était prêt à l'accueillir, et que Georges Ibrahim Abdallah soit enfin libre et puisse rejoindre sa famille !

Le MRAP mettra tout en œuvre pour qu'un véritable mouvement unitaire le plus large possible se construise autour de cette exigence et que nous obtenions sa libération.

2. Solidarité avec les 6 ONG palestiniennes

Le vendredi 22 octobre, le ministre israélien de la Défense, Benny Gantz a signé un ordre déclarant six organisations palestiniennes de défense des droits humains comme organisations terroristes.

Ce sont des organisations internationalement reconnues : Addameer (droits des prisonniers politiques), Al-Haq (droits humains – membre de la FIDH), DCI-P (organisation internationale de défense des enfants – Palestine), UAWC (l'union des comités agricoles), l'Union des Comités de Femmes palestiniennes, et le centre Bisan de recherche et développement.

Ces organisations font, dans des conditions extrêmement difficiles liées à l'occupation israélienne, un travail de terrain indispensable pour le peuple palestinien. Al-Haq, avec B'Tselem, une ONG israélienne, a reçu en décembre 2018, le prix des droits de l'Homme de la République française.

Le MRAP, réuni en Congrès à Bobigny les 27 et 28 novembre 2021, assure ces organisations de son entière solidarité. Il demande au Président de la République de prendre des mesures à la hauteur de la gravité de cet acte, notamment par des sanctions à l'égard de l'État d'Israël.

3. Laissez-les passer

Ce qui se passe à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne est insoutenable. Des milliers de migrants sont bloqués entre les deux frontières, entre deux murs de barbelés, entre deux lignes de policiers et de soldats.

Cela est présenté comme une « provocation » de l'État biélorusse, de Alexandre Loukachenko.

Mais le MRAP le dit solennellement : si nous laissons arriver librement les migrants dans nos pays de l'Europe, cette provocation n'aurait pas pu être orchestrée.

L'Europe a les moyens d'accueillir ces quelques milliers de migrants, de les accueillir dignement. Alors nous disons : Laissez-les passer, laissez-les entrer en Europe !

Le MRAP rappelle qu'il est pour le droit de chaque être humain à aller s'installer où il le souhaite.

Les crises climatiques qui se profilent vont mettre des millions de migrants sur les routes (montée des eaux ici, sécheresse là). Les laisserons-nous se noyer au pied des murs que nous aurons construits tout autour de nos pays, ou au contraire, les accueillerons-nous et construirons avec eux les solutions écologiques ?

4. Non à l'expulsion de Salah de Jérusalem

Le 18 octobre dernier, Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, s'est vu notifier la révocation de son statut de résident de Jérusalem. Cette décision a été validée par le ministre de la Justice et le procureur général d'Israël.

Cette révocation, qui avait été demandée par la ministre de l'Intérieur israélienne le 30 juin, met Salah Hamouri directement sous la menace d'un ordre d'expulsion de Jérusalem. C'est une nouvelle étape dans l'acharnement d'Israël contre Salah Hamouri et sa famille. Emprisonné à plusieurs reprises, souvent sans procès ni charge, les autorités d'occupation empêchent toujours son épouse, et leurs enfants, de venir vivre à Jérusalem auprès de lui.

Depuis l'annexion illégale de Jérusalem-Est par Israël, les Palestiniens qui y vivaient et y vivent toujours sont considérés comme des « résidents permanents » ; ils doivent posséder un permis de résidence que l'État israélien peut révoquer à tout moment.

Contester la politique israélienne constitue « une rupture de loyauté à l'égard d'Israël ». C'est sur cette base qu'Israël a décidé de révoquer le statut de résident de Salah Hamouri.

Cette loi est une violation de plus du droit international, une puissance occupante ne pouvant « exiger allégeance » de la population occupée.

Le MRAP, réuni en Congrès les 27 et 28 novembre 2021, réaffirme son entière solidarité avec Salah Hamouri et sa famille. Salah doit pouvoir vivre à Jérusalem avec sa femme et ses enfants qui doivent pouvoir le rejoindre.

C'est aussi un citoyen français, c'est donc au Président de la République que le MRAP demande d'agir pour exiger le respect de ce droit élémentaire et s'il le faut, mettre en place des sanctions contre l'État d'Israël pour l'obtenir.

5. Contre les idées d'extrême-droite et la campagne nauséabonde d'Eric Zemmour

La banalisation des idées d'extrême-droite, leur audience, la mise en scène de certains pourvoyeurs de haine comme Eric Zemmour sont un danger pour la société.

Le MRAP s'est déjà exprimé sur les thèses ultra-réactionnaires d'Eric Zemmour, machistes, homophobes, racistes et antidémocratiques. Lancé dans une campagne de plus en plus ouvertement électorale, il répand son venin dans diverses villes de France. Ces réunions publiques provoquent l'indignation de tous ceux qui sont attachés aux valeurs de la démocratie et des droits humains. Le MRAP partage cette indignation.

Le MRAP affirme que certains de ces propos sont des appels à la haine de l'autre, des négations de crimes contre l'humanité, des invitations à ruiner la fraternité. Ces appels sont des délits qui ont déjà été sanctionnés plusieurs fois par la justice.

Les comités du MRAP participeront à toutes les mobilisations unitaires qui dénonceront cette campagne et qui témoigneront du rejet, par une large partie de la population, de ces idées nauséabondes, dans un esprit de non-violence.

Le MRAP invite aussi les pouvoirs publics, les maires, les préfetures à assumer toutes leurs responsabilités, le cas échéant par l'interdiction des meetings pour empêcher que les meetings de Eric Zemmour ne soient des causes de troubles à l'ordre public.

Le MRAP rappelle son soutien à la résolution proposée à l'Assemblée Nationale pour appliquer la peine complémentaire de non éligibilité aux condamnations pour incitation à la haine raciste.